

Fiche de spécifications		
<i>Processus</i> : P7 – Redressement	<i>Programmes</i> : R2A et R3	<i>Niveau</i> : Individu
Profession : PROF Statut professionnel : STAT		
		<i>Date</i> : 02/08/2019

Le statut professionnel est redressé deux fois :

- dans le programme R2A sur l'ensemble des individus du champ dans la variable STAT_P_R ;
- dans le programme R3 sur les individus du champ et de l'échantillon complémentaire dans la variable STAT_R.

On redresse le statut professionnel de tous les individus au cours de l'exploitation principale (STAT_P_R). On redresse ensuite la profession (PROF_R) au cours de l'exploitation complémentaire dans le programme R3. On prend en compte ce redressement pour améliorer celui du statut professionnel (STAT_R).

On améliore le couple (profession, statut) pour les ménages dont un individu est aide familial.

Rappels généraux

- Toute unité cohérente du champ a une modalité redressée identique à la modalité déclarée de la variable concernée. On procède à un redressement si l'unité appartient à une région d'incohérence.
- Lorsqu'on redresse une variable par hot-deck, la recherche du donneur s'effectue dans l'ensemble des unités du champ, cohérentes pour cette variable, en choisissant celui dont l'identifiant est le plus proche parmi les unités déjà traitées (proche au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!! LOG_RANG pour une variable de niveau logement ; au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!! LOG_RANG!!IND_RANG pour une variable de niveau individu).

Champ des individus

Dans le programme R2A, le statut professionnel n'a de sens que pour les individus non supprimés (I_ANAI_R≠SU4 et SU5) actifs ayant un emploi (TYPACT_R=11).

Dans le programme R3, la profession et le statut professionnel n'ont de sens que pour les individus non supprimés (I_ANAI_R≠SU4 et SU5) actifs occupés (TYPACT_R=11) de l'échantillon complémentaire, de l'EDP ou de l'EFL : individus résidant dans un logement ordinaire (LNATUR_R=L1), en HMSA (LNATUR_R=L2 ou L3) ou mariniers (LNATUR_R=L4)¹ de l'échantillon complémentaire (COMPL=1), de l'EDP (EDP=1) ou de l'EFL (ENQUETE_FAMILLE=1) ou résidant en communauté (CPOPC_R=1) avec (COMPL_X=1 ou EDP_X=1).

La valeur des individus hors champs est « » ; celle des indicateurs est « / » ou « ».

¹Les mariniers sont normalement dans l'échantillon complémentaire.

Définition

➤ Variables en entrée :

Profession antérieure codée (PROFA_C)	
Modalité	Signification
Code sur 4 positions	Profession ou catégorie socioprofessionnelle complétée par 00

Profession salariée codée (PROFS_C)	
Modalité	Signification
Code sur 4 positions	Profession ou catégorie socioprofessionnelle complétée par 00

Profession indépendante codée (PROFI_C)	
Modalité	Signification
Code sur 4 positions	Profession ou catégorie socioprofessionnelle complétée par 00

Statut professionnel déclaré (STAT_X)	
Modalité	Signification
1	Indépendant ou à son compte
2	Chef d'entreprise salarié, PDG, gérant(e) minoritaire de SARL
3	Salarié(e)
4	Vous aidez une personne dans son travail sans être rémunéré(e)

➤ Variables en sortie :

Les modalités du statut professionnel redressé sur l'échantillon principal (STAT_P_R) et complémentaire (STAT_R) sont identiques :

Statut professionnel redressé (STAT)	
Modalité	Signification
10	Salarié(e)
21	Non salarié, indépendant
22	Non salarié, employeur
23	Non salarié, aide familial

Profession redressée (PROF_R)	
Modalité	Signification
Code sur 4 positions	Profession

Création de l'âge en 10 tranches (TAGE9B), variable intermédiaire

L'âge en 10 tranches (TAGE9B) est utilisé pour les redressements des variables suivantes de niveau individu :

- profession (PROF_R) ;
- type d'emploi (EMPL_P_R) ;
- catégorie sociale (CS_R) ;
- quotité de travail à temps partiel (TP_R).

Âge en 10 tranches (TAGE9B)	
Modalité	Signification
0	$0 \leq \text{AGER_R} \leq 13$
1	$14 \leq \text{AGER_R} \leq 19$
2	$20 \leq \text{AGER_R} \leq 24$
3	$25 \leq \text{AGER_R} \leq 29$
4	$30 \leq \text{AGER_R} \leq 39$
5	$40 \leq \text{AGER_R} \leq 49$
6	$50 \leq \text{AGER_R} \leq 54$
7	$55 \leq \text{AGER_R} \leq 59$
8	$60 \leq \text{AGER_R} \leq 64$
9	$65 \leq \text{AGER_R}$

Donneurs potentiels exclus pour le premier redressement du statut professionnel (STAT_P_R)

On exclut les individus déclarant aider une personne dans leur travail (STAT_X=4).

Action d'imputation du premier redressement du statut professionnel (STAT_P_R) dans la programme R2A

Indicateur de redressement du statut professionnel (I_STAT_R)	
Modalité	Signification
1	Valeur non déclarée ou différente des modalités connues
2	Travailleur indépendant ou à son compte (STAT_X=1) alors qu'il emploie au moins une personne (NBSAL_X=1 ou 2)
C	Valeur cohérente

➤ 1^{re} région d'incohérence (I_STAT_R=1)

Si l'individu déclare n'employer aucune personne (NBSAL_X=0) et ne répond pas aux questions réservées aux salariés (EMPL_X et POSP_X vides), **alors** on considère qu'il est « non-salarié, indépendant » (STAT_P_R ← 21).

Sinon Si l'individu déclare employer au moins une personne (NBSAL_X=1 ou 2) mais ne répond pas aux questions réservées aux salariés (EMPL_X et POSP_X vides), **alors** on considère qu'il est « non salarié, employeur » (STAT_P_R ← 22).

Sinon Si l'individu ne répond pas à la question sur le nombre de salariés employés (NBSAL_X vide) mais répond à une question réservée aux salariés (EMPL_X ou POSP_X), **alors** on considère qu'il est « salarié » (STAT_P_R ← 10).

Sinon STAT_P_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels. En cas d'absence de donneur, on considère que l'individu est « salarié » (STAT_P_R ← 10).

➤ **2^e région d'incohérence (I_STAT_R=2)**

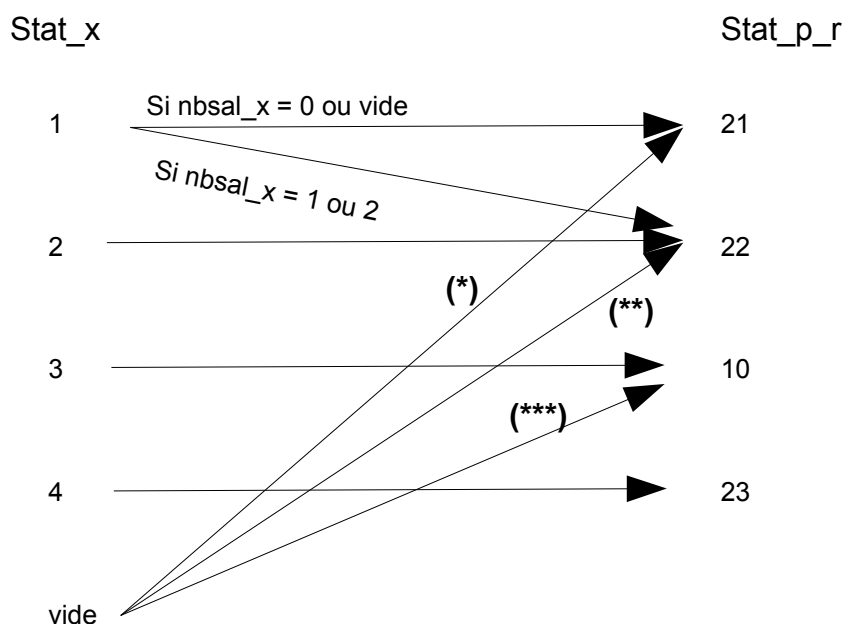
On considère que l'individu est « non salarié, employeur » (STAT_P_R ← 22).

➤ **Valeur cohérente (I_STAT_R =C)**

On transcode le statut :

Statut	Ancien code	Nouveau code	
Indépendant ou à son compte	1	21	Non salarié, indépendant
Chef d'entreprise salarié, PDG, gérant(e) minoritaire de SARL	2	22	Non salarié, employeur
Salarié(e)	3	10	Salarié(e)
Vous aidez une personne dans son travail sans être rémunéré(e)	4	23	Non salarié, aide familial

Résumé imputation STAT_P_R



(*) Si nbsal_x =0 et (empl_x et posp_x vide)

(**) Si nbsal_x= 1 ou 2 et (empl_x et posp_x vide)

(***) Si nbsal vide et (empl_x ou posp_x vide non vide)

Hot-deck dans les autres cas (peut donc amener à stat_p_r = 10, 21, 22 ou 23).

On notera que dans le cas des personnes se déclarant « Chef d'entreprise salarié, PDG, gérant(e) minoritaire de SARL » (STAT_X=2), elles seront toujours classées en « Non salarié, employeur » (STAT_P_R=22) même si elles précisent n'employer aucun salarié (NBSAL_X=0). Cette incohérence sera corrigée lors du redressement de NBSAL_X.

Création de la profession (PROF_TEMP) pour les individus de l'échantillon de l'exploitation complémentaire, variable temporaire du programme R3

La profession (PROF_TEMP) n'est utilisée que pour ce redressement. La profession codée est la profession salariée (PROFS_C) ou la profession indépendante (PROFI_C). Lorsque les deux professions sont codées, on arbitre en fonction du statut professionnel (STAT_X) :

Si les deux professions salariée et indépendante sont égales ou ne sont pas codées (PROFS_C=PROFI_C) alors on prend l'une des deux (PROF_TEMP ← PROFS_C)

Sinon, si une seule est codée, on prend celle-là (PROF_TEMP ← PROF_I_C ou PROF_TEMP ← PROFS_C)

Sinon, si l'individu est à son compte ou aide une personne dans son travail (STAT_X=1 ou 4), alors on choisit la profession indépendante (PROF_TEMP ← PROF_I_C)

Sinon on choisit la profession salariée (PROF_TEMP ← PROFS_C)

On met à blanc la profession temporaire si le code n'est pas une profession ni une catégorie socioprofessionnelle (sur 2, 3 ou positions)².

Création de la catégorie socioprofessionnelle détaillée (PCSX12), de la catégorie socioprofessionnelle détaillée antérieure (CSAX12), du détail de la profession (PCSX34) et du détail de la profession antérieure (CSAX34) pour les individus de l'échantillon de l'exploitation complémentaire, variables temporaires

– la catégorie socioprofessionnelle détaillée (PCSX12) se lit sur la profession temporaire (PROF_TEMP) : deux premiers caractères si la profession temporaire est valorisée de longueur strictement supérieure à 1.

– la catégorie socioprofessionnelle détaillée antérieure (CSAX12) se lit sur la profession antérieure : deux premiers caractères de la profession antérieure (PROFA_C) si valorisée de longueur strictement supérieure à 1.

– le détail de la profession (PCSX34) se lit sur la profession temporaire (PROF_TEMP) : les deux derniers caractères si la profession est valorisée de longueur strictement supérieure à 3.

– le détail de la profession antérieure (CSAX34) se lit sur la profession antérieure (PROFA_C) : les deux derniers caractères si la profession antérieure est valorisée de longueur strictement supérieure à 3.

Création de l'exploitation de la profession (EXP) ou de la profession antérieure (EXPA) pour les individus de l'échantillon de l'exploitation complémentaire, variables temporaires

Le code d'une profession est exploitable (EXP ou EXPA) si :

- il est sur 4 positions

ou

- il est sur 2 positions et ne correspond pas à une catégorie d'inactif (1^{er} caractère=7 ou 8).

Rappel : les catégories d'inactifs sont, par définition, sur 2 positions seulement.

²Sur 4 positions, on regarde la table informatique MODALITE pour NCT_ID=20. Sur 2 ou 3, NCT_ID=19.

Action d'imputation de la profession (PROF_R) pour les individus de l'échantillon de l'exploitation complémentaire

Indicateur de redressement de la profession (I_PROF_R)	
Modalité	Signification
1	Profession codée sur 2 positions seulement et exploitable (ne commence pas par 7 ou 8)
2	Profession non exploitable (non codée ou commence par 7 ou 8) mais profession antérieure exploitable
2B	Profession et profession antérieure non exploitables
3	Médecin hospitalier sans activité libérale (PROF_TEMP=344a) alors que l'individu est âgé de moins de 28 ans (AGER_R ≤ 27) ou se déclare non-salarié (STAT_X≠3)
C	Valeur cohérente

Les redressements s'appuient sur la profession antérieure, à défaut sur sa catégorie socioprofessionnelle détaillée.

➤ **1^{re} région d'incohérence (I_PROF_R=1)**

Si la catégorie socioprofessionnelle détaillée antérieure et actuelle sont identiques et la profession antérieure est correctement codée (CSAX12=PCSX12 et CSAX34 déclarée et ≠00), alors on redresse la profession par la profession antérieure (PROF_R ← PROFA_C)

Sinon PROF_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même catégorie socioprofessionnelle détaillée (PCSX12) et de même sexe (SEXE_R)

En cas d'absence de donneur, on impute selon les tableaux :

PCSX12	SEXE_R	
	1	2
11	111F	111F
12	122C	122A
13	131C	131C
21	211A	217C
22	227D	223D
23	233C	233C
31	311B	311D
33	333E	333F
34	341A	341A
35	352A	354G
37	373D	373D
38	388A	388A
42	421B	421B
43	431F	431F
44	441A	441A
45	451E	451F

PCSX12	SEXE_R	
	1	2
46	463B	461F
47	479B	479B
48	481A	487A
52	525C	523A
53	534A	531A
54	543D	542A
55	553A	552A
56	561A	563B
62	628A	622B
63	632A	636D
64	641A	643A
65	653A	653A
67	673C	676C
68	681B	684A
69	691E	691D

➤ **2° région d'incohérence (I_PROF_R=2)**

Si la profession antérieure est correctement codée (CSAX34 déclarée et ≠00), alors on redresse la profession par la profession antérieure (PROF_R ← PROFA_C)

Sinon PROF_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même sexe (SEXE_R), et qui vérifient CSAX12 de receveur = PCSX12 du donneur³.

En cas d'absence de donneur, on impute selon les tableaux précédents.

➤ **2B° région d'incohérence (I_PROF_R=2B)**

La profession antérieure n'est pas exploitable (CSAX34 non renseigné ou =00 et CSAX12 non renseigné ou inactif)

Si le statut professionnel (STAT_X) est égal à 1, 2 ou 4, et l'activité de l'établissement de travail (ACTET_C) codée, on redresse la profession (PROF_R) selon la table de décision de l'annexe 1.

Sinon PROF_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même sexe (SEXE_R) et de même âge en 10 tranches (TAGE9B)

En cas d'absence de donneur, on impute selon le tableau :

TAGE9B	SEXE_R	
	1	2
1 (14 à 19 ans)	681B	562B
2 (20 à 24 ans)	681B	552A
3 (25 à 29 ans)	388A	542A
4 (30 à 39 ans)	641A	542A
5 (40 à 49 ans)	641A	523A
6 (50 à 54 ans)	641A	523A
7 (55 à 59 ans)	641A	523A
8 (60 à 64 ans)	342A	563A
9 (65 ou plus)	441A	563B

➤ **3° région d'incohérence (I_PROF_R=3)**

Si l'individu a 27 ans ou moins (AGER_R ≤ 27) **Alors** il est interne en médecine, odontologie et pharmacie (PROF_R ← 344c).

Sinon il est médecin libéral spécialiste (PROF_R ← 311a).

Action d'imputation du statut professionnel (STAT_R) pour les individus de l'échantillon de l'exploitation complémentaire, programme R3

On améliore le redressement de l'exploitation principale en s'appuyant sur la profession redressée (PROF_R)⁴.

Si la profession (PROF_R) est salariée⁵, **alors** l'individu est « salarié » (STAT_R ← 10).

Sinon si la profession (PROF_R) est d'employeur⁶ avec un statut de samarié ou d'indépendant (STAT_P_R=10 ou 21), **alors** l'individu est « non salarié, employeur » (STAT_R ← 22).

³Techniquement, dans la classe RedressementIndividuService, pour les individus de la région 2 pour lesquels la prof antérieure n'est pas correctement codée (CSAX34 vide ou =00), on fait PCSX12←CSAX12. On peut ainsi faire un HD sur SEXE_R et PCSX12

⁴Dans le champ, actifs occupés (TYPACT_R=11) de l'échantillon complémentaire, de l'EDP ou de l'EFL : individus résidant dans un logement ordinaire (LNATUR_R=L1), ou en HMSA (LNATUR_R=L2 ou L3), de l'échantillon complémentaire (COMPL=1), de l'ED (EDP=1) ou de l'EFL (ENQUETE_FAMILLE=1) ou résidant en communauté (CPOPC_R=1) avec (COMPL_X=1 ou EDP_X=1)

⁵La liste des professions salariées figure dans la table informatique LISTES pour NOM_LISTE=LSAL.

⁶La liste des professions employeuses figure dans la table informatique LISTES pour NOM_LISTE=LEMP.

Sinon si la profession (PROF_R) est d'aide familial non salarié⁷, **alors** l'individu est « non salarié, aide familial » (STAT_R ← 23).

Sinon si la profession est non salariée⁸ avec un statut de « salarié » (STAT_P_R=10) **alors**
Si le nombre de salarié n'est pas déclarée ou si l'individu n'emploie pas de salarié (NBSAL_X=vide ou 0) **alors** l'individu est « non salarié, indépendant » (STAT_R ← 21).
Sinon l'individu est « non salarié, employeur » (STAT_R ← 22).

Sinon si la profession est ambiguë, constituée de salariés ou d'indépendants⁹, et si la déclaration de l'individu confirme cette ambiguïté :

- pas de déclaration du statut ni de condition d'emploi ni de position professionnelle ni de nombre des salariés (STAT_X, EMPL_X, POSP_X, NBSAL_X non valorisée) ou
- pas de déclaration du statut avec conflit sur le nombre des salariés, la condition de travail et la position professionnelle (STAT_X non valorisée avec NBSAL_X valorisée mais sans condition d'emploi (EMPL_X non valorisée) ou sans position professionnelle (POSP_X non valorisée),

Alors l'individu est salarié (STAT_R ← 10) avec probabilité **p** ou non salarié, indépendant (STAT_R ← 21) avec probabilité **1- p**. Les probabilités **p** d'être salarié, conditionnelles aux codes de profession, sont définies en annexe 2.

Sinon Pour les autres individus du champ, on reprend le redressement de l'exploitation principale (STAT_R ← STAT_P_R).

Action d'imputation sur le couple profession, statut professionnel (PROF_R, STAT_R) pour les ménages de l'échantillon de l'exploitation complémentaire comportant des aides familiaux non salariés

Ce traitement est effectué après avoir redressé tous les individus du ménage jusqu'à STAT_R inclus. Il ne concerne que les individus du champ **de ménage** (ie. CATL_R=1), qui contiennent au moins un individu aide familial (STAT_R=23) et un individu susceptible d'être aidé. On cherche, dans un premier temps, si le ménage contient un aide familial et un individu susceptible d'être aidé.

Dans chacun des ménages ayant un aide familial (STAT_R=23), l'individu aidé est noté (j). On le sélectionne par l'algorithme suivant :

« S'il existe des indépendants ou des employeurs (PROF_R non vide et STAT_R=21 ou 22), l'individu aidé est celui de plus petit rang (IND_RANG) parmi eux.

Sinon, à défaut d'indépendant ou d'employeur, s'il existe des salariés pouvant être aidés, (PROF_R non vide et STAT_R=10) l'individu aidé est celui de plus petit rang (IND_RANG) parmi eux.

Sinon, le ménage ne contient aucune personne susceptible d'être aidée. »

Pour chaque aide familial de chacun de ces ménages, si l'individu aidé (j) existe :

La catégorie socioprofessionnelle détaillée (CSD(j)) se lit sur la profession redressée (PROF_R(j)) : il s'agit des deux premiers caractères.

1) Si l'individu aidé est un artisan (CSD(j)=21) non salarié (STAT_R(j)=21 ou 22) et de même sexe (SEXE_R=SEXE_R(j)) alors que la profession est différente (PROF_R≠PROF_R (j))

Alors on redresse la profession de l'aide familial par celle de l'individu aidé (PROF_R ← PROF_R (j))

2) Si l'individu aidé est un artisan (CSD(j)=21) non salarié (STAT_R(j)=21 ou 22) et de sexe différent (SEXE_R≠SEXE_R(j)) alors que l'aide familial n'effectue pas un travail administratif ou commercial d'aide familial d'artisan (PROF_R≠219a¹⁰)

Alors on impose le travail administratif ou commercial (PROF_R ← 219a)

⁷La liste des professions aide familial non salariée figure dans la table informatique LISTES pour NOM_LISTE=LAIDF.

⁸La liste des professions non salariées figure dans la table informatique LISTES pour NOM_LISTE=LINDEP.

⁹La liste des professions salariées ou non salariées figure dans la table informatique LISTES pour NOM_LISTE=LMIXTE.

¹⁰Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans, effectuant un travail administratif ou commercial

3) Si l'individu aidé exerce une profession libérale (CSD(j)=31) et est indépendant ou employeur (STAT_R(j)=21 ou 22) alors que la catégorie socioprofessionnelle détaillée est différente (CSD≠CSD(j)),

Alors l'aide familial devient aide familial non salarié de professions libérales effectuant un travail administratif (PROF_R ← 313a¹¹)

4) Si l'individu aidé exerce une profession libérale (CSD(j)=31), et est indépendant ou employeur (STAT_R(j)=21 ou 22) de même catégorie socioprofessionnelle détaillée (CSD=CSD(j)) alors que la profession est différente (PROF_R≠PROF_R(j)),

Alors on redresse la profession de l'aide familial par celle de l'individu aidé (PROF_R ← PROF_R (j))

5) Si l'individu aidé n'est pas artisan ni n'exerce une profession libérale (CSD(j)≠31 et 21), est indépendant ou employeur (STAT_R(j)=21 ou 22) alors que la profession est différente (PROF_R≠PROF_R(j)),

Alors on redresse la profession de l'aide familial par celle de l'individu aidé (PROF_R ← PROF_R (j))

6) Si l'individu aidé est salarié (STAT_R(j)=10) de profession pouvant être aidée¹² et identique à celle de l'aide familial (PROF_R=PROF_R (j))

Alors l'aide familial devient salarié (STAT_R ← 10).

7) Si l'individu aidé est salarié (STAT_R(j)=10) de profession pouvant être aidée¹³ et différente de celle de l'aide familial (PROF_R≠PROF_R (j))

Alors l'aide familial devient salarié (STAT_R ← 10).

on redresse la profession de l'aide familial par celle de l'individu aidé (PROF_R ← PROF_R (j))

Rappel de modalités

L'âge de l'individu en nombre d'années révolues (AGER_R) varie entre 0 et 121.

Nature du logement (LNATUR)	
Modalité	Signification
L1	Logement ordinaire (repéré sur le terrain par une FL ou une FLDOM)
L2	Habitation mobile (repéré sur le terrain par une FL ou une FLDOM)
L3	Logement fictif des sans-abris (regroupés par zone de collecte)
L4	Mariniers (repéré par une feuille bateau)
L5	Communauté (repérée par une FC)
L6	Logement ordinaire ou habitation mobile non enquêté (recensé par une FLNE)

Type d'activité (TYPACT)	
Modalité	Signification
11	Actif ayant un emploi
12	Chômeur
21	Ancien actif
22	Élève de 14 ans ou plus, stagiaire non rémunéré
23	Personne âgée de moins de 14 ans
24	Femme ou homme au foyer
25	Autre inactif (dont détenu ou chômeur déclarant ne pas chercher d'emploi)

¹¹Aides familiaux non salariés de professions libérales effectuant un travail administratif

¹²La liste des professions des salariés pouvant être aidées figure dans la table informatique LISTES pour NOM_LISTE=LSALAF.

¹³La liste des professions des salariés pouvant être aidées figure dans la table informatique LISTES pour NOM_LISTE=LSALAF.

Pluralité déclarée des salariés employés (NBSAL_X)	
Modalité	Signification
0	Aucun salarié employé
1	De 1 à 9 salariés employés
2	10 salariés employés ou plus

Position professionnelle déclarée (POSP_X)	
Modalité	Signification
1	Manœuvre, ouvrier spécialisé
2	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
3	Technicien (non cadre)
4	Agent de catégorie B de la Fonction Publique
5	Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP
6	Agent de catégorie A de la Fonction Publique
7	Ingénieur, cadre d'entreprise
8	Agent de catégorie C ou D de la Fonction Publique
9	Employé (par exemple : de bureau, de commerce, de la restauration, de maison)

Condition d'emploi déclarée (EMPL_X)	
Modalité	Signification
1	CDI ou titulaire de la fonction publique
2	Contrat d'apprentissage
3	Placé par une agence intérim
4	Stage rémunéré en entreprise
5	Emploi jeune, CES, contrat de qualification ou autre emploi aidé
6	Autre emploi à durée limitée, CDD

Catégorie de logement (CATL)	
Modalité	Signification
1	Principal
2	Occasionnel
3	Secondaire
4	Vacant

Annexe 1 : table de décisions pour imputer la profession (PROF_R)

La table suivante définit les imputations à réaliser au sein de la région d'incohérence n°2 dans le cas d'absence d'information sur la profession antérieure mais présence d'information sur l'activité économique.

Lorsque, pour une condition donnée, deux valeurs d'imputation sont possibles, chacune d'elles est choisie selon la probabilité notée entre parenthèses.

CONDITION				IMPUTATION	
STAT_X	ACTET_C	Libellé	NBSAL_X	PROF_R	Libellé
1, 2, 4	01, 011	Culture et production animale, chasse et services annexes Cultures non permanentes	Null, 0	111f	Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante
			1, 2	131f	Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante
1, 2, 4	0111Z	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	Null, 0	111a	Agriculteurs sur petite exploitation de céréales-grandes cultures
			1, 2	131a	Agriculteurs sur grande exploitation de céréales-grandes cultures
1, 2, 4	0113Z, 0119Z	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules Autres cultures non permanentes	Null, 0	111b	Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation
			1, 2	131b	Maraîchers, horticulteurs, sur grande exploitation
1, 2, 4	0124Z, 0121Z	Culture de fruits à pépins et à noyau Culture de la vigne	Null, 0	111c	Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur petite exploitation
			1, 2	131c	Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur grande exploitation
1, 2, 4	014	Production animale	Null, 0	111f	Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante
			1, 2	131f	Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante
1, 2, 4	0142Z, 0145Z	Élevage d'autres bovins et de buffles Élevage d'ovins et de caprins	Null, 0	111d	Éleveurs d'herbivores, sur petite exploitation
			1, 2	131d	Éleveurs d'herbivores, sur grande exploitation

1, 2, 4	0146Z	Élevage de porcins	Null, 0	111e	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur petite exploitation
			1, 2	131d	Éleveurs d'herbivores, sur grande exploitation
1, 2, 4	0147Z, 0149Z	Élevage de volailles Élevage d'autres animaux	Null, 0	111e	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur petite exploitation
			1, 2	131e	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur grande exploitation
1, 2, 4	0161Z	Activités de soutien aux cultures	-	122a	Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
1, 2, 4	8130Z	Services d'aménagement paysager	-	211j	Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes
1, 2, 4	0220Z, 0240Z	Exploitation forestière Services de soutien ont l'exploitation forestière	-	122b	Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
1, 2, 4	0311Z, 0321Z	Pêche en mer Aquaculture en mer	-	122c	Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés
1	1013B	Charcuterie	-	215c	Artisans charcutiers, de 0 à 9 salariés
1	1071C, 1071D	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie Pâtisserie	-	215a	Artisans boulangers, pâtissiers, de 0 à 9 salariés
1	1413Z	Fabrication de vêtements de dessus	-	213a	Artisans de l'habillement, du textile et du cuir
1	1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	-	211b (1/2) Et 214b (1/2)	Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois Artisans du travail mécanique du bois
1	1812Z	Autre imprimerie (labeur)	-	214c	Artisans du papier, de l'imprimerie et de la reproduction
1	1813Z	Activités de prépresse	-	465a	Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés)
1	2341Z	Fabrication d'articles céramiques a usage domestique ou ornemental	-	214d (1/2) Et 214e (1/2)	Artisans de fabrication en matériaux de construction (hors artisanat d'art) Artisans d'art
1	2370Z	Taille, façonnage et finissage de pierres	-	214d	Artisans de fabrication en matériaux de construction (hors artisanat d'art)

1	2512Z, 4332B	Fabrication de portes et fenêtres en métal Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	-	211g	Artisans serruriers, métalliers
1	3320A	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	-	212b	Artisans chaudronniers
1	2562B	Mécanique industrielle	-	212c	Artisans en mécanique générale, fabrication et travail des métaux (hors horlogerie et matériel de précision)
1	3250A	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	-	433c	Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)
1	3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	-	214a	Artisans de l'ameublement
1	3212Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	-	214e	Artisans d'art
1	4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	-	211h	Artisans en terrassement, travaux publics
1	4120A, 4120B, 4399C	Construction de maisons individuelles Construction d'autres bâtiments Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	-	211a	Artisans maçons
1	4391A, 4332A	Travaux de charpente Travaux de menuiserie bois et PVC	-	211b	Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
1	4391B	Travaux de couverture par éléments	-	211c	Artisans couvreurs
1	4322A, 4322B	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	-	211d	Artisans plombiers, chauffagistes
1	4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	-	211e	Artisans électriciens du bâtiment
1	4331Z, 4333Z, 4334Z, 4339Z	Travaux de plâtrerie Travaux de revêtement des sols et des murs Travaux de peinture et vitrerie Autres travaux de finition	-	211f	Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
1	4511Z, 4520A	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	-	216a	Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
1	4730Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	-	223h	Exploitants et gérants libres de station-service, de 0 à 9 salariés
1	4618Z, 4619B	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	-	225a	Intermédiaires indépendants du commerce, de 0 à 9 salariés

		Autres intermédiaires du commerce en produits divers			
1	4623Z, 4631Z, 4634Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	-	221a	Petits et moyens grossistes en alimentation, de 0 à 9 salariés
1	4641Z, 4642Z, 4649Z, 4669B, 4669C	Commerce de gros (commerce interentreprises) de textiles Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	-	221b	Petits et moyens grossistes en produits non alimentaires, de 0 à 9 salariés
1	4711B, 4711C	Commerce d'alimentation générale Supérettes	-	222b	Petits et moyens détaillants en alimentation générale, de 0 à 9 salariés
1	4721Z, 4723Z, 4729Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	-	222a	Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée, de 0 à 9 salariés
1	4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	-	215b	Artisans bouchers, de 0 à 9 salariés
1	4724Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	-	215a	Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 9 salariés
1	4726Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	-	223g	Détaillants en tabac, presse et articles divers, de 0 à 9 salariés
1	4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	-	311f	Pharmaciens libéraux
1	4775Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	-	223e	Détaillants en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels), de 0 à 9 salariés
1	4751Z, 4771Z, 4772A, 4772B, 4764Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé Commerce de détail de la chaussure Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	-	223d	Détaillants en habillement et articles de sport, de 0 à 9 salariés

1	4759A, 4759B, 4754Z	Commerce de détail de meubles Commerce de détail d'autres équipements du foyer Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	-	223a	Détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer, de 0 à 9 salariés
1	4752A, 4778C	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m ²) Autres commerces de détail spécialisés divers	-	223b	Détaillants en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage, de 0 à 9 salariés
1	4762Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	-	223f (1/2) Et 223g (1/2)	Détaillants en biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art), de 0 à 9 salariés Détaillants en tabac, presse et articles divers, de 0 à 9 salariés
1	4778A	Commerces de détail d'optique	-	433b	Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)
1	4777Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	-	223e	Détaillants en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels), de 0 à 9 salariés
1	4776Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	-	223c	Fleuristes, de 0 à 9 salariés
1	4779Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	-	223a (1/2) Et 223f (1/2)	Détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer, de 0 à 9 salariés et Détaillants en biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art), de 0 à 9 salariés
1	478	Commerce de détail sur éventaires et marches	-	222a (1/2) Et 223d (1/2)	Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée, de 0 à 9 salariés et Détaillants en habillement et articles de sport, de 0 à 9 salariés
1	4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marches	-	222a	Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée, de 0 à 9 salariés
1	9523Z, 9521Z, 9522Z	Réparation de chaussures et d'articles en cuir Réparation de produits électroniques grand public Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la	-	216c	Artisans réparateurs divers

		maison et le jardin			
1	9529Z	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	-	213a	Artisans de l'habillement, du textile et du cuir
1	5510Z	Hôtels et hébergement similaire	Null, 0	224c	Exploitants de petit hôtel, hôtel-restaurant, de 0 à 2 salariés
1	5510Z	Hôtels et hébergement similaire	1, 2	224d	Exploitants de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés
1	5530Z, 5520Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	-	224c	Exploitants de petit hôtel, hôtel-restaurant, de 0 à 2 salariés
1	5610B	Cafétérias et autres libres-services	-	224a	Exploitants de petit restaurant, café-restaurant, de 0 à 2 salariés
1	5610A	Restauration traditionnelle	Null, 0	224a	Exploitants de petit restaurant, café-restaurant, de 0 à 2 salariés
			1, 2	224d	Exploitants de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés
1	5610C	Restauration de type rapide	Null, 0	224a	Exploitants de petit restaurant, café-restaurant, de 0 à 2 salariés
			1, 2	224d	Exploitants de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés
1	5630Z	Débits de boissons	Null, 0	224b	Exploitants de petit café, débit de boissons, associé ou non à une autre activité hors restauration, de 0 à 2 salariés
			1, 2	224d	Exploitants de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés
1	5621Z	Services des traiteurs	-	224d	Exploitants de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés
1	4932Z	Transports de voyageurs par taxis	-	217a	Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport, de 0 à 9 salariés
1	4941B	Transports routiers de fret de proximité	-	218a	Transporteurs indépendants routiers et fluviaux, de 0 à 9 salariés
1	4941A	Transports routiers de fret interurbains	Null, 0, 1	218a	Transporteurs indépendants routiers et fluviaux, de 0 à 9 salariés

			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
1	7911Z	Activités des agences de voyage	-	226b	Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés
1	5229A	Messagerie, fret express	-	218a	Transporteurs indépendants routiers et fluviaux, de 0 à 9 salariés
1	6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances	-	226a	Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés
1	6810Z, 6820A, 6831Z, 6832A	Activités des marchands de biens immobiliers Location de logements Agences immobilières Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	-	226c	Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés
1	7729Z	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	-	227d	Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés
1	6202A, 6202B	Conseil en systèmes et logiciels informatiques Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques	-	312e	Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
1	6311Z	Traitement de données, hébergement et activités connexes	-	227d	Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés
1	6910Z	Activités juridiques	-	312a	Avocats
1	6920Z	Activités comptables	-	312c	Experts comptables, comptables agréés, libéraux
1	7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	-	312d	Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité
1	7111Z	Activités d'architecture	-	312f	Architectes libéraux
1	7112A	Activité des géomètres	-	312g	Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses
1	7112B	Ingénierie, études techniques	-	312e	Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
1	7311Z, 8010Z	Activités des agences de publicité	-	227d	Autres indépendants divers

		Activités de sécurité privée			prestataires de services, de 0 à 9 salariés
1	8122Z	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	Null, 0, 1	217e	Artisans des services divers, de 0 à 9 salariés
1	8122Z	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	2	233d	Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés
1	7420Z	Activités photographiques	-	465c	Photographes (indépendants et salariés)
1	8553Z	Enseignement de la conduite	-	227b	Indépendants gestionnaires d'établissements privés (enseignement, santé, social), de 0 à 9 salariés
1	8559A	Formation continue d'adultes	-	423b	Formateurs et animateurs de formation continue
1	8559B	Autres enseignements	-	354g	Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
1	8621Z	Activité des médecins généralistes	-	311b	Médecins libéraux généralistes
1	8622	Activité des médecins spécialistes	-	311a	Médecins libéraux spécialistes
1	8623Z	Pratique dentaire	-	311c	Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)
1	8690D	Activités des infirmiers et des sages-femmes	-	431g (1/2) Et 432a (1/2)	Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, libéraux et Autres spécialistes de la rééducation, libéraux
1	8690A	Ambulances	-	217a	Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport, de 0 à 9 salariés
1	8690B	Laboratoires d'analyses médicales	-	311f	Pharmaciens libéraux
1	7500Z	Activités vétérinaires	-	311e	Vétérinaires (libéraux ou salariés)
1	8891A	Accueil de jeunes enfants	-	563a	Assistants maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil
1	8810A	Aide à domicile	-	563b	Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales
1	9003B	Autre création artistique	-	354a	Artistes plasticiens

1	9321Z	Activités des parcs d'attractions et parc à thèmes	-	227a	Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés
1	6391Z	Activités des agences de presse	-	352a	Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)
1	8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	-	424a	Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
1	9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail	-	217d	Artisans teinturiers, blanchisseurs, de 0 à 9 salariés
1	9602A, 9602B	Coiffure Soins de beauté	-	217c	Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens, de 0 à 9 salariés
1	9603Z	Services funéraires	-	227d	Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés
2	1013B	Charcuterie	Null, 0, 1	215c	Artisans charcutiers, de 0 à 9 salariés
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Null, 0, 1	215a	Artisans boulangers, pâtissiers, de 0 à 9 salariés
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	1071D	Pâtisserie	Null, 0, 1	215a	Artisans boulangers, pâtissiers, de 0 à 9 salariés
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	1413Z	Fabrication de vêtements de dessus	Null, 0, 1	213a	Artisans de l'habillement, du textile et du cuir
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	1610A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Null, 0, 1	214b	Artisans du travail mécanique du bois
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Null, 0, 1	211b	Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois

			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	1624Z	Fabrication d'emballages en bois	Null, 0, 1	214b	Artisans du travail mécanique du bois
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	5811Z, 5814Z, 1812Z, 1813Z	Édition de livres Édition de revues et périodiques Autre imprimerie (labeur) Activités de prépresse	Null, 0, 1	214c	Artisans du papier, de l'imprimerie et de la reproduction
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	2370Z	Taille, façonnage et finissage de pierres	Null, 0, 1	214d	Artisans de fabrication en matériaux de construction (hors artisanat d'art)
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2	2512Z	Fabrication de portes et fenêtres en métal	Null, 0, 1	211g	Artisans serruriers, métalliers
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	3320A	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	Null, 0, 1	212b	Artisans chaudronniers
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	2561Z, 2562B	Traitement et revêtement des métaux Mécanique industrielle	Null, 0, 1	212c	Artisans en mécanique générale, fabrication et travail des métaux (hors horlogerie et matériel de précision)
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	3312Z	Réparation de machines et équipements mécaniques	2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	3250A	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	Null, 0, 1	433c	Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	3109B		Null, 0, 1	214a	Artisans de l'ameublement

		Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	3212Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	Null, 0, 1	214e	Artisans d'art
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	3831Z	Démantèlement d'épaves	Null, 0, 1	217e	Artisans des services divers, de 0 à 9 salariés
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	Null, 0, 1	211h	Artisans en terrassement, travaux publics
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2	4120A	Construction de maisons individuelles	Null, 0, 1	211a	Artisans maçons
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2	4120B	Construction d'autres bâtiments	Null, 0, 1	211a	Artisans maçons
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2	4391B	Travaux de couverture par éléments	Null, 0, 1	211c	Artisans couvreurs
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2	4391A	Travaux de charpente	Null, 0, 1	211b	Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2	4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	Null, 0, 1	211a	Artisans maçons
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2	4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	Null, 0, 1	211e	Artisans électriciens du bâtiment
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés

2	4322A, 4322B	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	Null, 0, 1	211d	Artisans plombiers, chauffagistes
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2	4331Z	Travaux de plâtrerie	Null, 0, 1	211f	Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2	4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC	Null, 0, 1	211b	Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2	4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	Null, 0, 1	211g	Artisans serruriers, métalliers
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2	4333Z	Travaux de revêtement des sols et des murs	Null, 0, 1	211f	Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2	4334Z	Travaux de peinture et vitrerie	Null, 0, 1	211f	Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2	4339Z	Autres travaux de finition	Null, 0, 1	211f	Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
			2	233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2	Commence par 45, 46, 47 mais hors 4511Z, 4520A, 4646Z, 4722Z, 4773Z, 4781Z	-	-	462a	Chefs de petites surfaces de vente (salariés ou mandataires)
2	4511Z, 4520A	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Null, 0, 1	216a	Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles

			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	4646Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	-	433c	Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)
2	4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits * base de viande en magasin spécialisé	-	215b	Artisans bouchers, de 0 à 9 salariés
2	4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	-	311f	Pharmaciens libéraux
2	4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	-	222a	Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée, de 0 à 9 salariés
2	5510Z, 5610A, 5610C, 5630Z	Hôtels et hébergement similaire Restauration traditionnelle Restauration de type rapide Débits de boissons	Null, 0, 1	488b	Maîtrise de restauration : gestion d'établissement
			2	233c	Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés
2	4941B, 4941A	Transports routiers de fret de proximité Transports routiers de fret interurbains	Null, 0, 1	218a	Transporteurs indépendants routiers et fluviaux, de 0 à 9 salariés
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	7911Z	Activités des agences de voyage	Null, 0, 1	226b	Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés
			2	233d	Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés
2	6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances	Null, 0, 1	226a	Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés
			2	233d	Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés
2	6810Z, 6831Z, 6832A	Activités des marchands de biens immobiliers Agences immobilières Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	-	376g	Cadres de l'immobilier
2	6202A, 6202B	Conseil en systèmes et logiciels informatiques Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques	-	312e	Ingénieurs conseils libéraux en études techniques

2	6920Z	Activités comptables	-	312c	Experts comptables, comptables agréés, libéraux
2	7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	-	312d	Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité
2	6420Z	Activités des sociétés holding	-	371a	Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises
2	7111Z	Activités d'architecture	-	312f	Architectes libéraux
2	7112B	Ingénierie, études techniques	-	312e	Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
2	7311Z	Activités des agences de publicité	-	375a	Cadres de la publicité
2	8690A	Ambulances	Null, 0, 1	217a	Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport, de 0 à 9 salariés
			2	233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2	8122Z	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	Null, 0, 1	217e	Artisans des services divers, de 0 à 9 salariés
			2	233d	Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés
2	9602A	Coiffure	Null, 0, 1	217c	Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens, de 0 à 9 salariés
			2	233d	Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés
4	1013B	Charcuterie	-	219a	Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans, effectuant un travail administratif ou commercial
4	1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	-	219a	Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans, effectuant un travail administratif ou commercial
4	5510Z	Hôtels et hébergement similaire	-	224c	Exploitants de petit hôtel, hôtel-restaurant, de 0 à 2 salariés
4	5610A, 5610C	Restauration traditionnelle Restauration de type rapide	-	224a	Exploitants de petit restaurant, café-restaurant, de 0 à 2 salariés

Annexe 2 : probabilités d'être salarié pour une profession mixte

La probabilité **p** d'être salarié pour une profession regroupant à la fois des salariés et des indépendants est présentée ci-dessous. Elle est calculée par pondération des actifs occupés répondants présents dans l'échantillon du complémentaire de l'enquête RP 2005.

PCS	p (en %)	Libellé
311c	11,2	Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)
311d	73,0	Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non-médecins)
311e	40,8	Vétérinaires (libéraux ou salariés)
312a	11,4	Avocats
352a	85,4	Journalistes (y.c. rédacteurs en chef)
352b	15,5	Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
353a	95,1	Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)
353b	90,9	Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
353c	85,2	Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
354a	22,4	Artistes plasticiens
354b	73,3	Artistes professionnels de la musique et du chant
354c	71,5	Artistes dramatiques
354d	82,5	Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	83,5	
423a	94,9	Moniteurs d'écoles de conduite
423b	92,0	Formateurs et animateurs de formation continue
424a	79,3	Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
431e	88,7	Sages-femmes (libérales ou salariées)
433b	76,2	Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)
433c	66,9	Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)
464a	95,3	Assistants de la publicité, des relations publiques (indépendants ou salariés)
464b	52,1	Interprètes, traducteurs (indépendants ou salariés)
465a	71,1	Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés)
465b	92,5	Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants et salariés)
465c	37,6	Photographes (indépendants et salariés)
479b	92,6	Experts, salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers